



Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 29 janvier 2026

Date de publication : 4 février 2026	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 12 janvier 2026	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 17 Votes : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 29 janvier 2026, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à La Ronde (17), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL

Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Philippe BARRÉ (pouvoir à Arnaud CHARPENTIER)

Lydie BERNARD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Positionnement du Parc sur le projet CASDAR

(compte d'affectation spécial Développement agricole et rural)

« Concilier élevage et biodiversité en zones humides »



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Positionnement du Parc sur le projet CASDAR

(Le compte d'affectation spécial Développement agricole et rural)

« Concilier élevage et biodiversité en zones humides »

Contexte

Le Forum des marais atlantiques a élaboré un projet CASDAR intitulé « Concilier élevage et biodiversité en zones humides », déposé dans le cadre de l'appel à projets CASDAR Démultiplication 2026.

Le Forum a proposé au Parc naturel régional du Marais poitevin d'être partenaire du projet aux côtés des Chambres d'agriculture Pays-de-la-Loire et Charente-Maritime Deux-Sèvres notamment.

Le Parc s'est positionné sur les volets « amélioration des pratiques » et « valorisation des productions par le biais de la Marque Parc ».

Le programme sera mis en œuvre de 2026 à 2029.

Le Parc émerge sur le projet à hauteur d'un budget prévisionnel de 25 541 € (temps de travail et frais associés à la mission). Il bénéficiera d'une subvention d'un montant de 20 241 €. Ces moyens financiers contribueront au salaire d'Anne Sinoquet, chargée de mission « valorisation des prairies » (MAEC, Communaux...).

La candidature a été transmise à France Agri Mer, service instructeur des dossiers.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président :

> à engager toute démarche nécessaire, en partenariat avec le Forum, pour formaliser la candidature du Parc et de signer tout document se rapportant au projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

